

Contribution du Collectif Laïcité Yallah¹ aux recommandations faites dans le cadre des Assises de lutte contre le racisme

Le Collectif Laïcité Yallah a pris part en présentiel aux Assises de lutte contre le racisme dès l'ouverture des travaux, soit le 29 avril 2021, dans un esprit d'ouverture et de collaboration avec l'ensemble des partenaires de la société civile et des acteurs institutionnels qui œuvrent contre le racisme et les discriminations.

Nous nous félicitons de cette initiative qui a permis de rassembler, de dresser un état des lieux, de réaffirmer notre engagement à aller de l'avant en la matière mais aussi à identifier les points de tensions et de divergences entre les différents acteurs de terrain. En effet, nous considérons cet exercice bénéfique. Nous sommes d'avis qu'une société libre, plurielle et démocratique doit pouvoir organiser de tels échanges pour être en mesure de dégager des consensus et veiller à ce que la diversité des postures philosophiques et politiques soit représentée dans les délibérations et les orientations des politiques publiques. Car la diversité s'incarne aussi à travers l'expression de la pluralité.

Nous sommes convaincus que chaque citoyenne, chaque citoyen, devrait avoir le droit de s'émanciper dans notre société et ce quels que soient ses origines, ses orientations sexuelles ou de genre, ses convictions spirituelles ou philosophiques, son statut social, sa condition physique ou psychique. Chacun devrait être en mesure de trouver sa place en fonction de ses compétences et de ses talents. Nous sommes, malheureusement, loin du compte. Et beaucoup trop de personnes se retrouvent dans des situations de précarité, de détresse et de souffrance en raison de ce qu'elles sont. Ce qui est d'autant plus insupportable alors que notre pays et plus particulièrement notre région de Bruxelles-capitale, s'est engagé à déployer plus d'efforts pour arriver à bout de ces problématiques. D'autant que ces phénomènes de discrimination et de racisme ne touchent pas seulement les individus affectés par de telles situations mais concernent l'ensemble de notre société compte tenu des coûts humains et matériels qui y sont associés. On se prive de potentiels talents avec les conséquences que l'on devine !

Comme nous avons eu à l'entendre à plusieurs reprises, lors des différents panels consacrés aux thématiques de l'emploi, du logement, de la prévention et de la sensibilisation, de l'occupation de l'espace publique et de mobilité, de la fonction publique, des questions sociales et de santé, de la représentativité dans les médias, beaucoup reste à faire. Certaines avancées méritent, néanmoins, d'être soulignées. Des percées significatives ont été réalisées en matière d'ascension sociale dans notre pays. C'est à l'échelle du temps long que les changements surviennent. Plusieurs acteurs, se mobilisent pour développer des projets pilotes, mettre en

¹ Créé le 12 novembre 2019 à l'initiative du Centre d'Action Laïque (CAL), le Collectif Laïcité Yallah est constitué de croyants et de non croyants ayant un héritage musulman. Préoccupés par la montée du fondamentalisme musulman, du racisme, de la xénophobie et de l'antisémitisme, ses membres militent en faveur de la laïcité et combattent le communautarisme ethnique et religieux. Partageant une perspective laïque de l'Etat et de l'enseignement, nous sommes un Collectif mixte, intergénérationnel avec une vaste mosaïque culturelle et linguistique : berbérophone, arabophone, turcophone, persophone.

place de bonnes pratiques, faire en sorte que les informations circulent et soient partagées, développer des partenariats avec ceux qui sont en mesure d'afficher de bons résultats. Nous soutenons toutes les propositions faites dans ce sens. Nous encourageons à leur mise en application le plus rapidement possible. Tout comme nous invitons l'ensemble des sensibilités politiques à dépasser leurs clivages pour œuvrer pour le bien commun. La lutte contre le racisme ne saurait être instrumentalisée à des desseins partisans ou idéologiques. Cette lutte n'est l'apanage d'aucune chapelle, n'est la propriété d'aucune coupole. Cette lutte nous concerne toutes et tous, chacune et chacun, l'Individu tout comme la société dans son ensemble et l'Etat dans son entièreté. Pour le Collectif, agir est une nécessité. Encore là faut-il s'entendre sur les modalités de ces actions.

1. De la nécessité de bien définir les concepts, de l'importance de décrire les dynamiques sociales de façon objective et précise

Le racisme et les discriminations sont des problématiques complexes et sensibles pour être traitées avec simplisme et manichéisme. Il est essentiel de saisir les dynamiques sociales dans leur globalité pour les décrire, de partir du réel pour imaginer des solutions, de se doter d'outils conceptuels en mesure de traduire ces réalités dans leur ensemble. D'où l'importance du cadre théorique dans lequel s'inscrit l'agir. Il incombe alors de s'assurer, en tout temps, de la validité des processus mis en place. Or, il nous a été donné de constater tout au long des exposés de la coalition NAPAR un biais idéologique assumé qui est celui de l'école de l'intersectionnalité qui charrie une vulgate militante loin des canons scientifiques.

Le concept de race est réhabilité et placé au centre du paradigme intersectionnel. En découlent d'autres concepts : racisé, Blanc, blancheur, non-Blanc, racisme structurel, racisme systémique, racisme institutionnel, pour ne citer que ceux-là. Pour dire vrai, on ne sait trop à quoi correspondent toutes ces catégories non définies et pourtant utilisées à profusion. En revanche, il est aisé de saisir pourquoi ces catégories existent : pour mettre en opposition les uns avec les autres. La logique de l'intersectionnalité repose sur l'opposition entre Blancs et racisés. Remarquez, même antiraciste un « Blanc » sera systématiquement considéré comme un raciste qui s'ignore alors qu'un « racisé » antisémite sera d'emblée qualifié de « victime », exonéré de ses torts. Qu'importe le niveau social d'une femme blanche, elle sera systématiquement désignée « privilégiée ». Est-ce à dire que la condition sociale et économique est devenue une variable superflue ? L'intersectionnalité postule qu'une personne peut être à l'intersection de plusieurs systèmes de domination. Ce qui peut être tout à fait pertinent. Ce qui l'est moins, en revanche, c'est lorsque le concept est mis en corrélation avec une « politique identitaire » où la question des inégalités sociales et économiques est éclipsée au profit de critères strictement identitaires (la couleur et le sexe). L'intersectionnalité fige les individus dans leurs identités primaires et dans leurs groupes d'appartenance (réelle ou supposée), hiérarchise les différentes dimensions de l'oppression et impose une ligne de partage infranchissable entre Blancs et non-Blancs, érige ici la couleur de la peau, là le genre, en critère explicatif des rapports sociaux. Là réside les limites de cette théorie à laquelle nous ne pouvons souscrire.

La coalition NAPAR qui s'inscrit dans cette école de pensée ne peut prétendre être (ou devenir) le référent principal des pouvoirs publics en matière de lutte contre le racisme. C'est un acteur

qui a toute sa légitimité, certes. Mais non l'acteur de référence. Car nous ne nous reconnaissons pas dans cette représentation : forcer d'admettre qu'il existe deux façons d'envisager la lutte contre le racisme. L'une qui se revendique de l'intersectionnalité et l'autre qui puise ses racines dans l'humanisme et l'universalisme des Lumières avec comme postulat de base : « Je suis un homme et rien de ce qui est humain ne m'est étranger. » comme le suggérait Montaigne. Le Collectif Laïcité Yallah s'inscrit dans l'école de pensée de l'humanisme et de la raison. Nous sommes attachés à la *Déclaration universelle des droits de l'homme* du 10 décembre 1948 qui garantit l'universalité des droits humains et affirme leurs caractères inaliénables et interdépendants. C'est de cette Déclaration, qui reste encore aujourd'hui la principale source de référence en matière de droits humains, que découle, entre autres, la *Convention européenne des droits de l'homme*.

2. Neutralité de l'Etat, de l'administration publique et de l'enseignement obligatoire et l'interdiction de l'affichage convictionnel et religieux sur les lieux de travail

La neutralité du service public et des agents de l'Etat est un principe constitutionnel de séparation des pouvoirs politiques et religieux qui ne saurait être modulé au gré des conjonctures politiques, des convulsions idéologiques et des facteurs démographiques. La neutralité de l'Etat est le fondement de notre démocratie qui garantit l'impartialité du service public. C'est un principe qui permet à la fois de s'émanciper individuellement de ses origines c'est-à-dire d'exister en qualité de citoyen indépendamment de sa communauté d'appartenance réelle ou supposée. Et en même temps un principe qui rend possible l'égalité de toutes et tous.

On ne peut attribuer de privilèges religieux ou politiques à une catégorie de travailleurs sans briser le principe d'égalité et d'impartialité. C'est pourquoi nous nous opposons farouchement à ce que le concept de diversité convictionnelle soit introduit dans le milieu du travail tel que le préconise ACTIRIS, tout comme nous nous opposons à ce que l'interdiction du port des signes convictionnels soit levée comme cela a été suggéré. Pour nous, c'est faire rentrer la religion dans le monde du travail d'une façon détournée. Ceci aura pour conséquence d'encourager le prosélytisme déjà bien présent dans certains milieux comme nous avons pu le constater à travers des témoignages de travailleurs forcés, par exemple, d'observer le jeûne du mois de ramadan ou encore de s'effacer totalement en raison d'une pression constante de travailleurs rigoristes qui réclament des salles de prière, des aménagements des horaires de travail et refusent la mixité.

Nous sommes en faveur de la neutralité politique et de la neutralité religieuse de fait et d'apparence. En effet, nous considérons que l'apparence est tout aussi importante que le service rendu et qu'il ne peut y avoir d'impartialité sans une apparence de neutralité. Les symboles charrient des discours, des positionnements, des postures politiques, sociales, religieuses et philosophiques. Afficher un symbole revient à publiciser un message, à privilégier une position par rapport à une autre. La religion n'est pas une race. L'interdiction concerne l'ensemble des signes convictionnels. Il n'y a rien de discriminatoire à interdire un signe. Bien au contraire. On réitère le principe d'égalité et d'impartialité : une loi commune, une règle commune, un règlement commun.

Le cas du voile islamique a été évoqué par la coalition NAPAR, toujours, pour en faire la promotion dans l'administration publique. Sur ce sujet-là comme sur d'autres, la pluralité des positionnements n'a pas été respectée. Nous avons entendu un son de cloche. Toujours le même, malheureusement. Pour notre part, nous avons la certitude qu'en favorisant le voile islamique au sein de l'administration et dans l'enseignement obligatoire, l'Etat met les femmes musulmanes non voilées dans une position intenable. Trop souvent ce sont elles qui subissent les pressions familiales et communautaires pour se soumettre aux injonctions politico-religieuses.

Les musulmans ne forment pas un bloc homogène. Parmi eux, il existe des libéraux tout comme il existe des orthodoxes et des radicaux ; ce n'est pas à l'Etat de prendre parti dans ce débat et surtout pas de favoriser une lecture rigoriste du religieux au détriment des autres.

3. Se saisir de la question de l'antisémitisme sans tabou ni complexe

Nous nous étonnons que l'antisémitisme n'ait pas été évoqué dans le titre des Assises de façon plus explicite et assumée. Nous y voyons une certaine gêne à aborder cette problématique que certains cherchent constamment à noyer en évoquant d'autres racismes. Pourtant la question de l'antisémitisme mérite d'être prise à bras le corps contenu de l'histoire qu'elle véhicule et des enseignements qu'on en tire. Parce qu'au fond : *On est toujours le juif de quelqu'un*. Des juifs continuent de mourir dans notre pays parce que juifs, ciblés par une idéologie suprématiste et raciste qui véhicule l'idée que les juifs sont les ennemis des musulmans et de l'islam. Y a-t-il un acte plus raciste que celui d'assassiner une personne pour ce qu'elle est ? En ouvrant le feu sur le Musée Juif de Bruxelles, le 24 mai 2014, Mehdi Nemmouche, un membre de l'Etat islamique franco-algérien, ciblait pour la première fois, l'Europe.

Cet attentat allait devenir le premier d'une infernale série d'autres attentats. Pourtant à l'époque, nous n'avons pas saisi la portée de cet acte. C'est dire à quel point la précarité de la condition des juifs dans notre pays nous renseigne sur l'état de notre démocratie, sur les forces en présence, sur les mutations en cours et sur les dangers présents et à venir. Cette fragilité est symptomatique de ce qui se joue sur une échelle bien plus grande. Car avant de s'attaquer à l'ensemble, on commence par éliminer quelques-uns. L'attentat contre le Musée Juif de Bruxelles n'est pas un fait divers, c'est un acte politique qui répond à une logique et s'inscrit dans une dynamique qu'il s'agit d'appréhender sans tabou.

Le hasard du calendrier a voulu que la première publication qui engageait certains membres de notre Collectif s'intitulait : *L'antisémitisme n'est pas "l'affaire" des seuls juifs* (Le Vif, 12/01/20). Nous avons rédigé cette tribune en réaction à la publication le 16 novembre 2020, sur la page Facebook de Talal Magri, un enseignant de religion islamique à Huy, d'une vidéo appelant au djihad contre les juifs. On y apercevait un imam aveugle, la barbe bien fournie, prêchant l'extermination des juifs. A nos yeux, il était inconcevable qu'une telle personnalité aussi sulfureuse (tête de liste du parti Islam aux élections communales de 2018, il en était aussi le porte-parole), ait pu se frayer un chemin dans le milieu de l'éducation. C'était pourtant le cas.

En Allemagne tout comme en France, les actes antisémites dans les écoles sont en constante augmentation et émanent de plus en plus d'élèves ayant un héritage musulman. On parle désormais d'un antisémitisme scolaire qui menace la coexistence des élèves dans les

établissements et dans la société. Ce constat c'est aussi celui que dresse le Centre Communautaire Laïc Juif dont nous saluons la présence lors des Assises pour son incessant travail en direction des jeunes pour les doter d'une culture humaniste et les outiller intellectuellement à résister à la tentation obscurantiste. Nos origines sont le fruit du simple hasard. Par contre nos choix sont le résultat d'une construction intellectuelle qui détermine notre rapport au monde. Avec le CCLJ nous partageons cette philosophie. Ce que nous avons en commun c'est notre humanité. Et cette humanité est avant toute chose une communauté de destin.

4. Rééquilibrer les signalements de UNIA en matière de discriminations pour y intégrer la condition des laïques musulmans

UNIA joue un rôle prépondérant sinon central dans l'établissement des politiques publiques en matière de lutte contre le racisme et les discriminations puisque l'organisme conseille, oriente et pose le cadre juridique de l'action publique. C'est dire son importance. Nous avons, néanmoins constaté un glissement puis un parti-pris évident de la part de UNIA s'agissant de la question du port du voile islamique dans l'administration publique et dans l'enseignement. Nous considérons ces actions juridiques comme étant de l'activisme non pas en faveur du bien commun mais au service d'une posture particulière d'un islam rigoriste dont les premières victimes sont des femmes ayant un héritage musulman qui se revendiquent pleinement comme citoyennes à part entière. D'ailleurs, nous en avons ouvertement discuté avec UNIA pour attirer son attention sur notre malaise face à son positionnement mais aussi pour évoquer le phénomène de la sous-représentativité dans les signalements de la part de laïques musulmans subissant de plein fouet les injonctions d'un communautarisme ethnique et religieux à plusieurs niveaux de la société. Nous avons recueilli quelques témoignages pour illustrer nos propos. Il est donc urgent pour nous que les signalements soient rééquilibrés de façon à reproduire les dynamiques sociales dans leur complexité et dans leur globalité et qu'une partie du travail de UNIA soit consacrée à verbaliser des signalements de laïques musulmans et à développer des mécanismes de protection des minorités des minorités.

5. L'islamophobie un terme ambiguë qui sert les desseins des fondamentalistes

Au Collectif, nous sommes convaincus que la libre expression des idées est nécessaire. Il faut, cependant, distinguer deux choses : d'un côté, la critique des religions protégée par la loi (y compris acerbe et virulente) et, de l'autre, l'incitation à la haine et à la discrimination à l'endroit des personnes sur une base religieuse, sanctionnée par la loi. Par conséquent, critiquer des dogmes ou des pratiques religieuses réelles ou supposées ne devrait pas conduire à l'insécurité ou l'intimidation ni à des accusations de racisme. Or, nous avons vu poindre dans le débat public de telles accusations à l'encontre des personnes critiques vis-à-vis de l'islam politique et de ses manifestations. Le simple fait de contester le port du voile islamique, par exemple, dans l'enseignement, le milieu de travail ou aux parlements, est désormais associé à un acte raciste, un acte islamophobe, comme le véhicule le CCIB membre de la coalition NAPAR. Nous considérons ce glissement comme une grave dérive, une tentative de museler le débat démocratique. Une façon d'imposer « la femme voilée » comme le seul modèle de « la femme

musulmane », légitimant ainsi une interprétation rigoriste et politisée du Coran telle que défendue par les fondamentalistes. C'est pourquoi nous préconisons que le concept d'islamophobie ne soit pas retenu dans la littérature institutionnelle.

Djemila Benhabib pour le Collectif Laïcité Yallah

djemila.benhabib@laicite.net

Tel : 32 470 05 70 93 | 32 2 627 68 25